



GARANTIE LU

Cet article de la marque **INDUSTRIAL** a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant. La société HORNBACK Baumarkt Luxemburg S.à.r.l., Brico-Déco-Jardin, 43, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, (ci-après la garante) garantit la qualité des articles de la marque **INDUSTRIAL** acheté(e) auprès de la garante conformément aux dispositions suivantes.

1. DURÉE DE LA GARANTIE

La durée de la garantie est de **10 ans**. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux. La garantie s'applique en cas d'utilisation de l'article dans l'Union Européenne et en Suisse. La garantie ne s'applique pas pour les défauts dans les cas suivants:

- dégâts de transport,
- utilisation abusive ou non conforme,
- utilisation violente ou influences extérieures,
- dommages du fait du non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi,
- raccordement à une tension secteur inadaptée ou à un type de courant inadéquat,
- installation non conforme,
- utilisation d'accessoires non homologués.

De plus, le dommage aux pièces d'usure qui résulte de l'usage normal de l'article n'est pas couvert par la garantie. La garantie ne couvre ni dommages accessoires ou consécutifs, ni d'éventuels frais de montage ou de démontage en cas d'application de la garantie.

3. PRESTATIONS DE LA GARANTIE

Pendant la période de garantie, la garante examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. S'il s'agit d'un cas de garantie, la garante échange l'article. Si l'article est indisponible au moment où la garantie s'applique, la garante est autorisée à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé devient la propriété de la garante. Les prestations de garantie ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. REVENDICATION DE LA GARANTIE

Veuillez vous adresser au magasin HORNBACK le plus proche pour faire valoir la garantie. Vous le trouverez sur www.hornbach.lu. La condition préalable au recours à la garantie est la présentation du ticket de caisse original portant la date d'achat et de livraison. Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter la Garante par e-mail à l'adresse suivante: service-bertrange@hornbach.com.

La revendication de la garantie ne peut être prise en compte que sur présentation du ticket de caisse original ou de la facture originale.

5. DROITS GARANTIS PAR LA LOI

Vos droits légaux au titre de la garantie et de la responsabilité produit ne sont pas limités par la garantie.